



brisonsaintinnocent
l'envie grandeur nature

N° 044-T-2020

**ARRÊTÉ MUNICIPAL DE FERMETURE TEMPORAIRE
DES AIRES DE JEUX, EQUIPEMENTS SPORTIFS ET ESPACES PUBLICS**

VU le Code des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-6 ;

VU le code de la santé publique, notamment son article L. 3131-1 ;

VU l'arrêté publié au Journal officiel de la République française complété du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

VU la loi du 11 Mai 2020, prolongeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10/07/2020 inclus,

CONSIDÉRANT le déconfinement mis en place au niveau national depuis le 11 mai 2020 et le classement en zone verte du département de la Savoie ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Le présent arrêté rapporte l'arrêté municipal N° 030 T 2020.

Afin de ralentir la propagation du virus covid-19, les aires de jeux, équipements sportifs et espaces publics de la commune de BRISON SAINT-INNOCENT figurant ci-après sont fermés au public jusqu'au 10 juillet 2020 inclus :

- Aire de jeux petite enfance du Parc Despine,
- Le terrain d'honneur et le terrain d'entraînement de football du stade des Bauches,
- Les parcours d'escalade situés sur la commune,

ARTICLE 2 :

En revanche, compte tenu de la structure de l'installation, il est décidé de réouvrir le terrain multisports du Parc Despine, et les jeux de boules à Gésine et Parc Despine, en respectant les conditions suivantes :

- Pas de groupe de plus de 10 personnes
- Pas de musique

Il est rappelé aux usagers de rapporter leurs déchets.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire de Brison Saint-Innocent est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Les infractions au présent arrêté seront poursuivies par la Brigade de Gendarmerie d'Aix-les-Bains.

Fait à Brison Saint-Innocent, le 20 Mai 2020,

Le Maire

Jean-Claude CROZE



Une copie sera adressée à :

- la Brigade de gendarmerie d'Aix les bains ;
- Le Centre de secours d'Aix-Les-Bains ;